

SOFINA

Société Anonyme

Siège social : 31, rue de l'Industrie, à 1040 - Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0403 219 397

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 avril 2010, à 15.00 heures, au siège social, rue de l'Industrie, 31 à 1040 Bruxelles, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapports et comptes annuels
 - Discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du Commissaire sur l'exercice social 2009.
 - Discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2009.
 - Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat de la société et la distribution d'un dividende à proposer par le Conseil d'administration.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire
 - Proposition de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2009.
 - Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2009.
3. Elections statutaires
 - i. Le mandat de Monsieur Harold Boël vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010. Proposition de le renommer pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.
 - ii. Le mandat de Monsieur David Verey vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2010. Proposition de le renommer pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.
 - iii. Proposition de nommer Monsieur Michel Tilmant au poste d'administrateur pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013, et de constater son indépendance conformément à l'article 526 ter du Code belge des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
4. Divers

Mesdames et Messieurs les actionnaires seront invités à se prononcer sur chacune des résolutions par un vote indiquant leur décision, soit pour, soit contre, soit en manifestant leur abstention.

* * *

Pour assister à cette Assemblée, ou s'y faire représenter, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts sociaux.

Les actions au porteur ou, dans le cadre des actions sous forme dématérialisée, les attestations établies par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée pourront être déposées jusqu'au mercredi 7 avril 2010 inclus, soit au siège social de la société, soit au siège social et aux guichets de Dexia Banque, aux heures d'ouverture des guichets désignés.

Les actionnaires sont invités à se présenter si possible une demi-heure avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de faciliter l'établissement des listes de présence.

Le rapport annuel sous forme de brochure sera disponible à partir du 31 mars 2010 sur le site internet de la Sofina (www.sofina.be) ainsi que sur demande adressée au siège de la société situé 31, rue de l'Industrie à 1040 – Bruxelles (Tél. : 32.2. 551.06.11).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION